

LA SOCIÉTÉ

POPULAIRE RÉGÉNÉREE

DE DIJON,

A LA CONVENTION NATIONALE.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Le devoir des sociétés populaires consiste à surveiller tous les abus, à les dénoncer avec courage, à défendre l'homme libre opprimé, à poursuivre sans relâche les citoyens pervers, et sur-tout, dans les crises politiques, à comprimer les conspirateurs et les traîtres. Nous venons remplir aujourd'hui cette obligation civique, et vous rendre compte du résultat de nos observations sur les dangers qui semblent menacer la patrie. Nous vous dirons franchement, nous dirons à nos concitoyens, ce que nous croyons être la vérité.

Voilà bientôt deux ans, que le sort de la république est entre vos mains; et, grâces à votre prévoyance et à votre énergie, elle a échappé aux fureurs et aux attentats de toutes les factions. En même temps que vous avez précipité de la roche tarpéïenne les principaux ennemis du peuple, vous avez ordonné par-tout l'arrestation des personnes suspectes: c'est à ces mesures vigoureuses, commandées par la nécessité, que nous sommes redevables du succès de nos armes et de la sûreté intérieure; c'est à ces mêmes mesures que nous devons rester attachés, si nous ne voulons pas préparer notre ruine. Qu'ils périssent donc les funestes partisans de la monarchie, du fédéralisme, de la trahison et de la dictature! Qu'ils disparoissent donc du milieu de nous, ceux qui ne veulent point, ceux qui n'ont jamais voulu sincèrement l'égalité et la liberté.

L'engourdissement de l'esprit public a toujours annoncé les secousses intestines, qui ont ébranlé périodiquement l'état, comme le déploiement irrésistible de sa force, en a suivi constamment l'explosion. Par quelle étrange fatalité, depuis la chûte des triumvirs qui l'avoient enchaîné, n'a-t-il pas encore repris cette attitude imposante et fière qui lui convient ? Pourquoi les contre révolutionnaires manifestent-ils une joie insolente et sinistre, eux qui, naguère, étoient si bas et si rampans ? C'est l'ouvrage du MODERANTISME; il sème avec profusion ses pavots dans toute la république, et il détendra tous les ressorts de la révolution, si vous différez de l'anéantir.

Voyons les pièges qu'il ne cesse de vous tendre.

Il vous a dit d'abord : il y a beaucoup de laboureurs dans les maisons d'arrêt; l'agriculture souffre de leur absence; rendons-les à leurs champs. Vous l'avez ainsi décrété, parce que cela paroissoit utile et juste : mais le MODERANTISME a su rendre pernicieuse dans son exécution une mesure si sage dans son motif; et les MESSIEURS qui ont des sous-fermiers, ou qui cultivent quelques journaux de terre par désoeuvrement, ont eu l'adresse de se faire mettre en liberté.

Il vous a dit ensuite : il y a des patriotes incarcérés, victimes du triumvirat, ou de quelques haines personnelles; rendons-les àl eur famille. C'est ainsi que LANJUINAIS disoit, peu de tems avant les journées mémorables des 31 mai, 1er. et 2 juin: il y a cinquante mille *honnêtes gens* incarcérés dans les départemens, dont je réclame la liberté.

Permettez-nous de le dire, représentans du peuple; touchés de cette allégation, vous avez voulu tendre la main à des innocens persécutés, et les coupables, à force d'intrigues, sont sortis en foule. Sur un patriote pur, il y a cent mauvais citoyens de relâchés.

L'élargissement d'un duc d'AUMONT, d'un VALENTINOIS, d'un KILLEMAINE et autres de cette trempe, vous ayant éveillés sur les dangers de cette mesure, vous aviez sagement ordonné qu'il seroit fait une liste nominale des détenus mis en liberté, et de ceux qui ont sollicité leur élargissement; mais ce décret, qui ne pouvoit qu'être utile, puisqu'il devoit faire connoître au peuple les amis de ses ennemis, a été malheureusement rapporté.

Vous n'entendiez laisser en arrestation que les véritables ennemis de la république; et, pour les sauver, on allègue qu'il y a encore parmi les détenus, beaucoup de personnes dont les motifs d'arrestation ne se trouvent point dans la loi du 17 septembre : alors un décret ordonne aux commissions populaires,



organisées à Paris, de se hâter d'en faire le triage, à la vue des faits qui seroient produits par les comités révolutionnaires.

Veuillez, représentans du peuple, prévenir les abus que l'on ne manquera pas de faire de cette mesure: déjà les comités révolutionnaires sont par-tout assiégés; et comme les épurations de ces comités n'ont eu lieu presque nulle part, et qu'ils sont généralement composés de membres qui n'ont pas le courage de dire aujourd'hui ce qu'ils disoient hier : promesses, larmes, protestations de repentir, séductions, menaces, tout est mis en usage pour les appitoyer. Ainsi la foiblesse et la perfidie vont répercuter peu-à-peu dans le corps social, le *virus* dont il s'étoit débarrassé. Il étoit à craindre que le résidu des gens suspects, qui n'auroient pu profiter des décrets sur les laboureurs, les patriotes opprimés et les commissions populaires, ne fût traduit au tribunal révolutionnaire. Mais le MODERANTISME a pris soin de les couvrir encore de sa fatale égide : d'abord il a tenté d'ériger ce tribunal en une espèce de haute-cour nationale; et ses projets ayant été déconcertés, il a voulu que les jurés eussent le champ libre, pour les acquitter en tout état de cause, à la faveur de la question intentionnelle. Aussi voyons-nous aujourd'hui que des arbres de la liberté se coupent *innocemment*, que des chansons aristocratiques se chantent *innocemment*; que des propos contre-révolutionnaires se tiennent *innocemment*; et cela, parce que les coupables étoient ivres, ou qu'ils n'avoient aucune mauvaise intention. Mais l'intention n'est-elle point dans le fait? Un patriote ivre baise l'arbre de la liberté, au lieu de le couper; il chante l'hymne des Marseillais, au lieu des turpitudes de l'esclavage; il jure une haine éternelle aux tyrans, et une franche amitié à l'homme libre.

A peine avez-vous déclaré que vous maintiendriez jusqu'à la paix le gouvernement révolutionnaire, que le MODERANTISME a dressé ses batteries, pour en détraquer les ressorts et en paralyser l'énergie. Déjà le mot de *terreur* lui déplaît, et il le remplace par celui de *justice*. *Justice* est son mot de ralliement, comme *vertu* étoit celui des triumvirs. Certes nous voulons bien aussi la *justice*, non pas celle dont la règle de plomb se plie au caprice des gouvernans, mais celle dont la règle d'airain est inflexible comme la loi : c'est cette justice que nous voulons; c'est elle qui constitue la terreur, et qui glace d'effroi l'ennemi du peuple.

Je ne vois plus de caste nobiliaire, ajoute le MODERANTISME; je ne vois que des citoyens bons ou mauvais, que la loi protège ou punit. Que nous apprend-il de nouveau? Il y a quatre ans que la loi ne reconnoît plus de nobles; mais ceux qui l'étoient il y a quatre ans, en existent-ils moins aujourd'hui?

En ont-ils moins de prétentions ? S'en montrent-ils moins les ennemis de l'égalité et de la liberté ? Si cela est, pourquoi cette foule de lois qui les frappent sans relâche depuis quatre ans ? Faut-il s'étonner maintenant si l'on a fait rapporter le décret relatif à leur expulsion de toutes les fonctions publiques ? Pour nous, nous verrons toujours une caste nobiliaire, tant que nous ne verrons pas voguer vers la Guyanne ceux de cette caste, qui ont soufflé au milieu de nous le feu des discordes civiles.

On propose encore la liberté indéfinie de la presse ; sans cette liberté, dit-on, il n'y a point de republique. Mais, en supposant que cette espèce de liberté doive être sans bornes, est-il vrai qu'elle puisse subsister sans danger, tant que durera le gouvernement révolutionnaire ? Quoi ! nous verrons reparoître l'ami du roi, les actes des apôtres, le journal de la cour et de la ville, le journal à deux liards, la gazette universelle et le chant du coq ! Il sera permis de prêcher ouvertement les maximes de la servitude et de la superstition ! et, lorsque l'on traduira au tribunal révolutionnaire ces empoisonneurs publics, ils en sortiront purs et sans tâche, à l'aide de cette liberté, ou de la question intentionnelle ? Ah ! nous la réclamons aussi la liberté de la presse, mais pour des tems plus tranquilles, mais à la fin de la révolution, lorsque nous jouirons d'une paix honorable et solide. Nous ne voulons pas laisser à un nouveau Roland, ou à Pitt, les moyens d'égarer et de corrompre impunément l'opinion publique. Cette liberté ne peut avoir aujourd'hui d'autre objet que de semer les défiances parmi vous et dans le peuple, de miner la *Montagne*, et de renverser le gouvernement révolutionnaire.

Telles sont, depuis un mois, représentans du peuple, les principales manoeuvres du MODERANTISME. Prenez-y garde ; il s'agit du sort de la république. Cette faction caméléone, qui remonte aux premières époques de la révolution, se grossit chaque jour des débris de toutes celles que vous avez terrassées. Elle a marché constamment à son but par des voies obliques et détournées, et maintenant elle lève audacieusement la tête.

Non, non vous ne laisserez pas s'affaisser l'esprit public ; vous ne souffrirez pas que la révolution prenne une marche rétrograde, vous n'obligerez pas l'ombre de Marat, frémissant dans son tombeau, d'en sortir, pour vous rappeler à votre première énergie, aux grandes mesures de sûreté générale, qui ont contribué si puissamment au salut de la patrie.

Nous vous demandons,

1°. D'organiser promptement les comités révolutionnaires de districts, dont vous venez de décréter l'établissement.

2°. D'autoriser ces comités à recommencer les arrestations des personnes suspectes, d'après la loi du 17 septembre, sans avoir égard aux élargissemens qui ont été octroyés, et à reviser les arrestations qui subsistent.

3°. D'inviter tous les citoyens à déclarer les faits de suspicion, qui peuvent être à leur connoissance.

4°. De rendre les mandats d'arrêt de ces comités, exécutoires dans toute la république, lorsqu'ils porteront sur des personnes suspectes, qui ont été domiciliées dans leur arrondissement.

5°. D'examiner de nouveau, si la loi sur la question intentionnelle au tribunal révolutionnaire, n'est pas susceptible de modificaions, ou même s'ils ne convient pas de la rapporter en entier.

6°. D'éloigner les ci-devants nobles et prêtres de toutes fonctions publiques.

7°. Enfin, de contenir la liberté de la presse dans de justes bornes, tant que durera le gouvernement révolutionnaire.

Voilà, représentans du peuple, les objets que nous vous invitons à prendre en considération. Nous les croyons propres à fortifier la marche révolutionnaire, à donner une nouvelle vie à l'esprit public, et le coup de mort à tous les ennemis déclarés ou secrets de l'égalité et de la liberté.

Les membres composant la société populaire régénérée de la commune de Dijon.

Signé, Brillac, F. Ligeret, P. Belin, Chauchot, Goustar, Bizot, Lafontaine, M. Chaussier, Boillaud, Libour, Tainturier *père*, L. Dromard, Deferrière, Aubert, Dagalier, Bourdon, B. C. Vaillant, *officier municipal*; Pericet, A. Berard, J. Tartelin, Mamet, Paillet *l'aîné*, Millet, Lucas, Berthet, Varey, Dromal, Démoulin, Beaupoil, Villemeureux, Vallée, Comperot *fils*, Goblet, Nardot, Sauvageot, *aîné*, F. Forey, P. Boisseot, L. Rollin, Berthaux, Ouvrard *nev*. Chamberland, *officier municipal*; Lerones, Pourtois, E. A. Villiers, B. Tillier, Arboux, Anfrye, Alotte, Auverd, Melchior, Abraham-Caen, André, Charles Andréolle, Baffer, Babot, Balion *père*, Balion *fils*; Bachelier, Bardon, Barralet, Bazire, Béaudé, Belime, Belnet, *gendarme*; G. Bérard *cadet*, Belime *fils*, Bonin, J. Chaffote, E. Benoist, Beleurgey, Bernard, Berthot, Chardon, Bonnard, Monthéléon, Berthon, Bienville aîné, Barbe, J. Bruet, Borne, Bounder, Filleul, Bonnard cadet, Gérard Quirin, *opticien*; Bontems, Truffard, B. J. J. Naissant, Coquean fils, E. J. Nault, Duthu, A. Perrin, Bordet, C. H. Froissard, C. Arnolet, Bornet, Liégeard, Bosque, Présevot, Boudrot, Chuchetet, Audiffred, Pététin, Chocarne, Bréon, Rasse, Boussard, Détourbet,

Carnot, Larrey, Didier, Bizouard, F. Brillat, Bichat, Boutreux, Beuchot, Buvée, Briolat, Buchillot, Bruet père, B. Buzenet, C. Burard, Belnet, *vinaigrier*, Bruet, Brian aîné, Brunel, Belnet cadet, Bienville cadet ; J. B. Capel, Ferrey, J. B. Vallet, Burgiard, *dit* Dumay, Bonnot, Carbillet, Chaubon, Carion fils, Renaudin aîné, J. B. Chapuis, Mongeot cadet, Chaillot, Carion père, Pasteur, Chauvreiche, Champagne, Chaventon, Chouart, Champy, Chauvot, Chevallier, Chevallier cadet, Clairdeloi, Cler, *commis* Comparet, Comperot père, Cluny, Clément, Condren, Cornemillot, Cornesse, ·oiffote, Courtot, Cotheret père, Côte, Harson, Delachere, Cotillon, Cabet, Curot, Dard, Dorcon, Decamp. Derbes, Depralon, Deville, Diot, P. G. Disson, Loye, Clément, Dubary, Dubois, Dizien Dufourg, Clerget, Fournier, Durey, Durieux, Duvivier, Durieux, Buchoirre, Febvre, Sauvageot, Faivre, *vitrier*; Faivre, Benoist, Finot, Flache, Foucher, Fort, Fort aîné, Forget, Forey. Frillié, Arthaut, Beudot, Gabet aîné. Garraut. Gabet, Girardelet, Gabriel, Fourneraux, Etienne Deloste, Gacon, Drevon, Galiac père, Garnier, C. Baffert, Chaussin aîné, Gavaud, Gay, L. Goilfond, Gayet, Gagneraux, George, Dejan, Girard, Gerbeau, Guenon, Goult, Gouveau, Gouverne, Grey, Guyot, J. D. P. Grobon, Ginot père, Guiot Cheuvrey, Guignier, *huisier*; Guéniard, *greffier*; Martinoty, Duboy, Guinié, *aubergiste*; Guinier cadet, Husson, Guenin, Guivet, Ancel, Guy, Guy cadet, Ponel, Arbey, Honorey, Pierre Heurtey, Harel, Herlin, J. B. Jannin, D. A. Gareau, Jacob Oullemanne, L. J. Duleu, Bernardet, Ormancey. Jaulois, Jacquinot, Lavirotte, Jalliet, Joannis, Villot, Jolivet, Jacotot père, Joly, Jossinet, Joyot l'aîné, Davadan, Lagoyère, J. B. Farrey, Jarot, *menuisier*; Lagoutte, Laligant, Lambert, Lambert, Jolibois, P. P. Lauxerois, Leblanc, Lecocq aîné, Lecomte, Toussaint, Lecomte, l'Epinasse, Lesage, Lescouffe, Lorrain, George, Louet, Letourneur, Maillot, Liber, Marion. J. B. Magdelaine, Jullien, Boittard, Pascal, Lechêne. Monniot, J. J. Manuel *le jeune*, Maré, Bouhot, Maret, Goin, Marchin. Martin, Mathieu, *M. de peaux*, Hucherot aîné, Martel, Mangeot, Masson, Messenet, Menestrier, Mariller, Moreau neveu, Goussard, Liamge, Millière, Thomas, Miallet, J. M. Reu, Monnier, Jacques Labaume, *imprimeur*; Missonier, Moreau, Boussey, Lerouge, *membre de la société de Pontailler*, Morin, *menuisier*; Morel, Moulin, Mugnier, Genty, Magnien, Nectoux. Nicolas, Nault. P. Ginot, H. Vaillant, Lormand, Nefflier, Ossinot, Nubla, Bernard, Oudin, Ossent, Ouvrier, Geoffon.

fon, Paloux, Maire, père, Painvin, Plaquet, Pairaux, Mulot, l'aîné, C. Patissier, Paulus, Evrat, Ponis, Pascal, Pargny fils, Peltier, Peltier, fils, Peltret, Peley, Pétret, Perle, Perriquet, Perrotte, Minard puîné, Seguin, Toussaint, Perrot, Limonet, Petot, Pillot, Picard, Minard, Pinelle, Pommey, Pouleur, Perrier, Petit-Jean, Queniôux, Pasteur, Fouladoux, Bacot, Lionelle, Racine, Coquelu, l'aîné, P. Rolet, Antoine Rousseau, D. Ravey, Rebattu, Redureau, Riçourt, Rey, Rigault, Ripart, Robert, P. F. Laurent, Rollet, J. Robert, Ronot, Bilhette, Jean Roi, Pelversier, Forey, Royère, Rpsey, Leniept, Russet, Mathieu, Royer, Démoulet, Moine, Sauvageot, père, J. Sauvageot, Simon, E. Segret, Simille, Gamichon, Simeon, Rousseau, J. B. Simonnot, Nicolin, Perreaux, Teuriet, Jaubert, Fin, Rude, Changenet, Marc, Tallendier, Tarnier, Toppin, Siméon, neveu, V. Thiebaut, E. F. Micheland, Terdien, Thuret, Jarsuel, Mouchotte, Daum, Paticot, Mayençais, Vallée, *tripier*, Viénot, Triquet, Verneul, Romarin, Thomas, Volfins, S. A. Villemin, Viller, Vincent, Villey, Claude, Violet, Vidal, Bouguet, Vignon, Billié, Jouy, Verney, Morizot, Porte, Rosier père, Naissant fils, Bichat fils, Chauvenet, Robert, Millet aîné, Jeannin, Camus fils, Pelletier, Durand, Lanoix, M. Parrigot, Borel, Petit-jean, puîné, Rathelot, aîné, Paufard, Thoridenet, Troisgros, Rouard, Delmasse, Picard, Chardon, *tailleur*; Ledeuil, Savignard, Legeret, Gevrey, Ponsarn, Drouhin, Lefoulet, Chaignei, Golard, Vaspard, Renaudot, Perrot cadet, Pierret, Siméon, Perriot, Prost, Roufort, Lerat, Lamy, Désert, Pillier, Bridant, Jovet, Villain, Hubert Ebrard.

COPIE de la lettre d'envoi à la députation du departement de la Côte-d'Or, en la personne du citoyen Edouard.

Dijon, le 10 fructidor, l'an 2e. de la république française, une et indivisible.

La société populaire régénérée de Dijon, à la députation du département de la Côte-d'Or.

CITOYENS,

Nous vous transmettons une pétition à la convention nationale, avec une invitation de vouloir bien être nos interprêtres auprès d'elle.

Vous n'y trouverez que l'expression des sentimens d'hommes libres, aussi *passionnés* aujourd'hui pour l'égalité et la liberté, qu'ils l'ont été dans toutes les époques de la révolution. Nous ne voulons pas plus le triomphe des aristocrates, des fédéralistes, des modérés et des gens suspects, que celui des triumvirs.

Salut et fraternité,

Les membres du comité de correspondance. *Signé*, DESERT, LIGERET, CORNESSE, TARNIER, PAILLET, GUYOT.

La société des amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins, rue Honoré, à Paris, dans sa séance du 19 fructidor, a arrêté l'impression de cette adresse, l'envoi aux 48 sections de Paris, aux armées, aux sociétés affiliées, avec invitation de la faire réimprimeur et afficher dans leurs arrondissemens.

Signé, *Delmas*, député, Président; *Raisson*, vice-président; *Cochon*, *Monestier*, députés, *Lavaux*, *Dufourny*, *Réal*, *Auvrest*, Secrétaires.

A Paris, chez G.-F. GALLETTI, imprimeur du Journal des Lois, aux Jacobins Honoré.